

## Contrat de maintenance du site web

L'association									, [fo	orme	įί	uridi	que	e], c	dont	t le	siè	ge s	ocial
est à				, en	regi	strée	au	Reg											és de
	_sous	le	nι	ımé	_		- 114.4	1			.,	F	Repi	ése	enté	e	p	ar	M.
ci-après désig	née « <b>le</b>	Clier	it »,	_ •	om e	et qu	lalite	<del>)</del> ],											
d'une part																			
et																			
La société <b>Cre</b> et enregistré a représenté par ci-après désig	au regist r Jonath	re du an AN	con IDR	nme E, v	erce vebr	sou	s le												
Il a été conver	nu ce qu	i suit :																	

# ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la prise en charge de la maintenance du site web désigné par le client par la société CreaZo spécialisée dans le domaine informatique. Le prestataire est responsable de la bonne exécution de la prestation, sauf en cas de force majeure ou de cas fortuit, suivant les dispositions en vigueur en matière de responsabilité civile.

Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Inaccessibilité du site internet résultant d'une panne de l'hébergeur
- Indisponibilité du site internet résultant d'une mauvaise manipulation de la part du client

Le présent contrat a donc pour objet de définir les modalités de maintenance du site web : http://www.infoenergie-lr.org/

#### ARTICLE 2 – DETAIL ET TARIF DE LA MAINTENANCE

Afin d'assurer un service de suivi de qualité et une maitrise du budget global, l'agence CreaZo propose un contrat de maintenance du 01 juin 2016 au 31 décembre 2016 de pour le site <a href="http://www.infoenergie-lr.org/">http://www.infoenergie-lr.org/</a>.

1

Société CreaZo - 73 rue Jean Perrin - 34090 Montpellier Tel : 06 38 42 69 01 Mail : <u>contact@creazo.fr</u> SIRET : 79777522800019



Cette proposition inclue une maintenance de 12h sur le contrat de maintenance (les aménagements sans impact sur le périmètre fonctionnel défini dans le cahier des charges initial), le coût total de cette prestation est facturée 833,40 € TTC.

Il sera possible d'ajouter des jours supplémentaires à la maintenance adaptative par pack de 7 heures à 250€ TTC.

Nous assurons aussi l'intégralité de la maintenance corrective :

- Stabilisation du site
- Suppression des bugs
- Risque de régression
- Anomalies entrant dans le cadre de la garantie

Cette maintenance comprend les mises à jour du CMS Wordpress, ainsi que l'assistance aux utilisateurs.

Toute maintenance évolutive (Modifications hors commande initiale) fera l'objet d'un nouveau devis.

Le webmaster est joignable par mail (<u>contact@creazo.fr</u>) du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h30, et s'engage à prendre en compte toute demande sous les 48h (hors jours fériés).

#### ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage et s'oblige envers le prestataire à ce qui suit :

- Le client doit fournir au prestataire l'accès au serveur web afin que ce dernier puisse procéder à la maintenant du site web.
- Les éléments du site web doivent respecter toutes les lois et tous les règlements applicables, y incluant, mais non limitativement, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la publicité, les concours publicitaires, la protection des consommateurs, la protection des renseignements personnels et la protection des mineurs.

# **ARTICLE 4 - CONDITIONS DU REGLEMENT**

La facture de la prestation effectuée par le prestataire sera adressée au client à la souscription du contrat de maintenance et devra être réglé au prestataire sous 7 jours ouvrés.

Le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la prestation en cas de non règlement de la facture adressée au client.

### ARTICLE 5 - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu du 01 juin 2016 au 31 décembre 2016



### ARTICLE 6 – SUBSTITUTION

Le prestataire se réserve la possibilité de déléguer l'exécution du contrat en tout ou partie, à titre provisoire ou définitif, toute personne morale ou physique de son choix, sans que cela emporte cession du contrat de services au profit du sous-traitant agréé, qui de plus n'est pas autorisé à conclure un contrat de service avec le client.

### ARTICLE 7 - LITIGES - CONCILIATION

Les parties communiqueront pour régler à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat. En cas de contestation relative à l'application ou à l'interprétation du présent contrat, les litiges seront réglés par les juridictions compétentes.

L'acceptation et la signature du contrat de maintenance valent acceptation des conditions générales de vente (accessible sur www.creazo.fr/cgv/).

Fait à:

Le ... / .... / ...

Signatures précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord. Lu et approuvé »

Le prestataire Le Client

Pour la société CreaZo Mr Jonathan ANDRE

Bon pour accord luct approuvé

Le présent contrat est à nous retourner signé et daté